**Mode d‘emploi**

**Procédure pour la déclaration électronique SUISA des œuvres exécutées**

**1. Access**

→ Sélectionner dans l’internet le site suivante: [www.ifv-scv.ch](http://www.ifv-scv.ch)

→ Vous arrivez sur cette page:



→ Cliquer sur «Inscrire». Vous êtes transféré vers la page de connexion (Log-in)

**2. Inscription sur la page de connexion (Log-in)**



→ Saisissez ici votre nom d’utilisateur (numéro de membre USC).

→ Saisissez ici votre mot de passe.

→ Sélectionnez SUISA Rapport des œuvres en cliquant sur le bouton correspondant.

→ Cliquer sur «inscrire». Maintenant vous arrivez sur la page pour saisir les œuvres.

**3. Saisir les œuvres**



→ Saisissez maintenant les œuvres exécutées.
→ Les champs marqués d’un astérisque \* sont obligatoires et doivent être remplies.

**Nous vous conseillons d’utilisé l'assistance à la saisie pour saisir les œuvres.**

Ainsi le titre de l’œuvre sera repris directement de la base de données USC-SUISA

→ Cliquez sur «ouvrir assistance».



→ Sélectionnez dans la liste le titre de l’œuvre désirée, compositeur etc.



→ Cliquez sur «Reprendre les données».

→ Cliquez sur «Fermer écran», pour revenir au masque de saisie.

Maintenant l’œuvre choisi apparaît dans le masque de saisie des œuvres exécutées

→ Saisissez jusqu‘à 8 dates de représentation.

Important: Si un œuvre a été exécuté plus de 8 fois, il faudra le saisir à un nouveau pour ensuite pouvoir saisir d'autres dates de représentation



→ Après avoir saisie les données cliquez sur:


→ Le message suivant apparaît


→ Pour la saisie d'autres œuvres cliquez sur «poursuivre».

**4. Éditer et Éffacer**

→ Après avoir enregistré les enregistrements, vous pouvez les encore «éditer ou «effacer».



**5. Imprimer**

→ Pour imprimer la liste sélectionnez le triage désiré:


→ Sélectionnez «imprimer» et dans la fenêtre d'impression sous «Propriétées, le réglage» «format paysage» et «ok».



→ «Fermer» la page d’impression pour revenir au masque de saisie.

**6. Quitter**

→ Pour vous déconnecter, cliquez sur «Quitter».

 

**7. Important de savoir**

→ Avec la déconnexion, les données sont automatiquement enregistrées dans la base de données USC-SUISA.

→ La déclaration des oeuvres executées ne doit plus être transmise à l’USC.

→ Après la clôture de l'Année, rien ne peut être changé.

→ En cas de compositeurs, paroliers et arrangeurs, la saisie doit commencer avec le nom de

 famille.

→ Ne saisir pas les Arrangeurs dans la rubrique des compositeurs.

→ La saisie avec «l'assistance à la saisie» serve à unifier la forme d’écriture, réduit la double inscription et les œuvres reçoivent un numéro SUISA à des fins de facturation.

→ L‘affichage de votre « USC BdD + Programme pour les Choeurs » ainsi que l'accès à «MusicaNet», la bibliothèque virtuelle de la musique chorale, vous pouvez utiliser les mêmes

 données d’accès.

**8. Questions**

Si vous avez des questions, veuillez-vous adresser à Melania Bolliger, le mardi, mercredi et jeudi.

→ Par E-Mail melania.bolliger@usc-scv.ch

→ Par téléphone 062 824 54 04

→ Union Suisse des Chorales, Gönhardweg 32, CH-5000 Aarau